

ARRÊTÉ DU MAIRE DE BRON

Numéro : ECIV_AR20250317

Objet : Arrêté portant délégations de signature [REDACTED]

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R. 2122-8,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L. 121-1 et suivants,

CONSIDERANT que pour une gestion efficace de l'administration, il convient de donner une délégation de signature à certains agents municipaux,

ARRÊTE

Article 1 : délégation de signature est donnée pour :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- la légalisation des signatures,

à l'agent suivant affecté à la Direction des Services au Citoyen : [REDACTED]

Article 2 : lorsqu'un agent de la Ville, titulaire d'une délégation de signature, estime se trouver en situation de conflits d'intérêts, il en informe, sans délai et par écrit, son supérieur hiérarchique en précisant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences. Lorsque le supérieur hiérarchique estime qu'il y a lieu de confier le traitement de l'affaire à une autre personne placée sous son autorité, la personne dessaisie du dossier ne peut prendre part à aucune réunion ni émettre aucun avis en rapport avec les questions en cause.

Article 3 : le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet de la Ville.

Article 4 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 5 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Signé par : Jérémie BRÉAUD

Date : 17/03/2025

Qualité : LE MAIRE

Jérémie BREAUD,